

Séance du 14 septembre 2016 à 20H00

L'an deux mil seize, le quatorze septembre à vingt heures le conseil municipal d'Entrange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel HERGAT

Présents : M. BARBE, Mme BASSAN, Mme BERTOLOTTI, M. CORNIQUET, M. DEWILDE, Mme FEUVRIER, Mme HAZOTTE, M. HERGAT, Mme WOLTER.

Procurations : M. BACH à M. DEWILDE

Mme GOMES-PICART à M. BARBE

Mme HAGEN à M. HERGAT

M. TONNELIER à Mme FEUVRIER

Absent : M. DROUARD

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire, ouvre la séance du conseil municipal.

Le conseil municipal a élu pour secrétaire M. BARBE.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée la possibilité d'ajouter trois points à la fin de l'ordre du jour, à titre exceptionnel.

Cette demande ne pose pas problème aux membres du conseil, personne ne s'y oppose.

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Décision modificative Budget Eau 2016
- Personnel communal : recours à des contractuels en cas de besoin
- Participation financière de la commune pour sorties scolaires
- Demande de subvention aux activités de l'ACJM
- Refacturation des frais liés à la gestion de la chasse communale
- Convention MATEC
- Vente d'une parcelle communale, arrière d'une maison
- Demande de subventions au titre des fonds de concours CCCE
- Divers.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents lors de la séance du 10 août 2016.

N°62-2016 DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote d'une modification sur le budget 2016 afin de régler une facture à l'agence de l'eau.

Les provisions sont insuffisantes.

Il convient :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
014	701249			EAU	Reversement redevance agence de l'eau	4 484,00
Total						4 484,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	
011	6156			EAU	Maintenance	
Total						-4 484,00

N° 63-2016 RECOURS A DES CONTRACTUELS EN CAS DE BESOIN

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment **l'article 3-1**,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement d'agents territoriaux indisponibles,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

N°64-2016 PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR SORTIES SCOLAIRES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Wolter pour une demande faite par les enseignantes.

Le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 4€ par enfant lors d'une sortie scolaire organisée par les enseignantes.

Cette somme sera versée par mandat administratif à la coopérative scolaire d'Entringe.

Il conviendra aux enseignantes de porter les factures à la connaissance de la municipalité.

N°65-2016 DEMANDE DE SUBVENTION AUX ACTIVITES DE L'ACJM

L'association des conciliateurs de justice de la cour d'appel de Metz sollicite la commune d'Entringe pour une subvention afin de soutenir ses activités.

Monsieur le Maire fait part du courrier aux membres du conseil.

Madame Feuvrier propose de reporter cette décision par fautes d'éléments.
Elle propose de consulter les communes de la CCCE afin de connaître le montant des subventions allouées à cette association.

N°66-2016 REFACTURATION DES FRAIS LIES A LA GESTION DE LA CHASSE COMMUNALE

Considérant que conformément à la consultation effectuée par la Municipalité, le produit de la chasse est intégralement ou en partie, reversé aux propriétaires durant toute la durée du bail,

Considérant que la gestion de la chasse entraîne des frais annuels pour la Commune (maintenance + achat du logiciel),

Considérant que les modifications de présentation des fichiers imposées par les trésoreries nécessitent une évolution du logiciel,

Après délibération,

L'ensemble des membres présents et représentés

- **DECIDE** de refacturer, pour le restant de la durée de location, soit jusqu'en 2024 inclus, le coût des frais de gestion estimé annuellement à 250€, via la Trésorerie de Thionville, pour le déduire du montant du produit encaissé
- **DECIDE** de refacturer via la Trésorerie de Thionville, après déduction du solde à percevoir pour le logiciel, le coût des frais de gestion pour le restant de la durée de location, soit jusqu'en 2024 inclus. Le nouveau montant estimé s'élèvera annuellement à 143€ et sera déduit du montant du produit encaissé à compter de l'année 2016.

N°67- 2016 CONVENTION MATEC

Monsieur le Maire propose d'engager une étude afin de réaliser un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) du patrimoine municipal de la Commune.

Cet agenda est une obligation de l'Etat.

Monsieur le Maire propose de réaliser cette opération par MATEC

Le coût forfaitaire de 1150.00€ HT de la prestation de MATEC dû par le maître d'ouvrage résulte d'une estimation du temps nécessaire pour réaliser les diverses étapes de celle-ci et du coût journalier défini par le Conseil d'administration de MATEC.

Après lecture de ladite convention, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette convention et autorise monsieur le Maire à la signer .

N°68 -2016 VENTE DE TERRAINS

VU la délibération n°66-2013 du 6 novembre 2013 relative à l'approbation de l'enquête publique pour le déclassement d'un terrain communal

VU les demandes faites par Mme CORNILA

VU le plan cadastral indiquant les nouveaux numéros de parcelles issues du partage de la parcelle 190 section 1,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de vendre au prix de 914 €/are :

Section 1 parcelle 190b pour 0.41 soit 374.74€

Les cessions se feront sous forme d'acte administratif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs de vente.

N°69 -2016 DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS CCCE

Les membres du conseil municipal approuvent les propositions de demande de subventions pour les dépenses d'investissement suivantes :

Vidéo protection pour un montant total de 7830.20€ HT

Travaux terrain de tennis pour un montant total de 11610€ HT

Le Conseil municipal adopte ces projets

Décide de réaliser ces projets, sollicite les fonds de concours à hauteur de 50%, le reste en fonds propres.

BACH Jean-Marie	<i>Procuration à M.DEWILDE</i>	FRANIATTE Éric	
BARBE Jérôme		GOMES-PICART Sandra	<i>M. BARBE</i>
BASSAN Astrid		HAGEN Claudine	<i>M.HERGAT</i>
BERTOLOTTI Marie		HAZOTTE Lydia	
CORNIQUET Yannick		HERGAT Michel	
DEWILDE Éric		TONNELIER Jérôme	<i>Mme. FEUVRIER</i>
DROUARD Michel		WOLTER Carole	
FEUVRIER Alieth			